

La longue marche vers l'émancipation économique des femmes



**KHALID
ADNANE**
ANALYSE

Collaboration spéciale

En 2014, les femmes continuent à être subordonnées sur le plan économique : bien qu'elles représentent 50 % de la population mondiale, elles ne détiennent que 30 % des entreprises, s'accaparent seulement 10 % des revenus mondiaux et possèdent à peine 2 % de la propriété. C'est là le triste constat que dresse la Banque mondiale dans un rapport intitulé *Gender at work*, publié il y a environ deux semaines.

Un rapport troublant

Dans cette publication, l'organisme trace un tableau désolant de l'évolution de l'insertion des femmes sur le marché du travail : la participation des femmes à la population active a stagné durant les 20 dernières années, reculant même de 57 % à 55 %. Le portrait est encore plus inquiétant lorsqu'on examine les disparités au niveau mondial. Ainsi, si pour la même période, ce taux est passé

de 43 % à 58 % en Amérique latine, il est demeuré largement faible à 25 % dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, cédant 3 points de pourcentage seulement. Il n'est donc pas étonnant que les femmes dans cette région doivent composer avec un taux de chômage très élevé qui, comme en Égypte, frôle les 40 % alors qu'il dépasse à peine les 10 % en Asie du Sud.

Comment expliquer ces fortes distorsions malgré tous les efforts déployés, notamment en matière d'éducation ?

Lors de la présentation du rapport, Jeni Klugman, directrice du secteur Genre et développement au sein du Groupe de la Banque mondiale, affirmait que, selon elle, « les raisons précises qui expliquent cette situation varient d'un pays à l'autre, mais la persistance de normes sociales qui limitent les choix des femmes en matière de moyens de subsistance ainsi que les freins juridiques au travail féminin constituent deux facteurs primordiaux ».

Parmi les barrières juridiques auxquelles les femmes doivent encore faire face, on retrouve l'interdiction de travailler dans certains

types d'industries, celle de travailler de nuit ou encore l'obligation pour les femmes d'avoir l'autorisation de leur mari pour pouvoir travailler :

« Parmi les barrières (...), on retrouve l'obligation pour les femmes d'avoir l'autorisation de leur mari pour pouvoir travailler : une pratique qui continue de subsister dans 15 pays... »

une pratique qui continue de subsister dans 15 pays. À ces barrières juridiques s'ajoutent d'autres obstacles, de nature financière, comme l'absence d'antécédents de crédit ou la difficulté de détention d'un compte bancaire.

Le poids des normes sociales

Mais ce sont surtout les barrières de nature sociale, comme l'incitation à demeurer au foyer ou le mariage précoce (une femme sur

trois subit un mariage forcé avant l'âge de 18 ans selon le Fonds des Nations unies pour la population), qui bloquent littéralement l'accès au marché du travail pour les femmes. L'exemple d'un pays comme le Maroc est éloquent à cet égard. Les progrès considérables réalisés sur le plan de l'éducation ne se sont pas concrétisés par des avancées significatives en matière d'emploi pour les jeunes femmes et leur taux de participation à la population active demeure à un faible 28 %. Plus encore, dans une enquête menée dans ce pays en 2010 (citée dans *Gender at work*), où on demandait à des jeunes Marocaines (15-24 ans) pourquoi elles ne travaillaient pas, plus du tiers des répondantes nommaient le refus de leur mari ou de leurs parents et un autre tiers s'estimaient contraintes par les normes sociales ou par leurs responsabilités au foyer.

Un potentiel gaspillé

En cette Journée internationale des femmes, on voit bien que malgré les progrès notables réalisés durant les dernières décennies, ici au Québec, et généralement en Occident, le chemin pour atteindre la parité économi-

que demeure encore long et parsemé d'embûches pour beaucoup de femmes à travers le monde. Il faudra certainement attendre plusieurs années encore avant que le poids des normes sociales régresse ou disparaisse totalement. Pendant ce temps, des pays, souvent en développement, se privent d'un capital humain extraordinaire et d'un apport économique considérable.

En présentant son rapport, le président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, n'a pas manqué justement de le rappeler : « Nous savons que la réduction des inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail peut avoir des effets positifs notables sur le développement, grâce à l'amélioration de la santé et de l'éducation des enfants, à une plus forte réduction de la pauvreté et à l'intensification de la productivité [...] Ne pas agir dans ce sens, c'est gâcher une immense opportunité ».

En fait, ça serait un double gâchis : économique bien sûr, mais d'abord humain !

Khalid Adnane est économiste à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

Mégantic et Richmond à surveiller en Estrie

NDLR : Isabelle Lacroix, professeure à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, commentera les allures que prend la campagne électorale chaque samedi dans les pages de *La Tribune*.

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Bien malin celui qui pourrait prédire l'issue du vote dans les circonscriptions de Mégantic et de Richmond le soir du 7 avril. Ces deux circonscriptions seront à surveiller en Estrie, aux yeux d'Isabelle Lacroix, professeure à l'école de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

En 2012, dans Richmond, « les enjeux locaux ont pris le dessus sur les enjeux nationaux », ce qui avait alors grandement favorisé la libérale Karine Vallières, commente Mme Lacroix. Elle fait allusion au fait que le Parti québécois (PQ) a annulé le prêt de 58 M\$ consenti à Mine Jeffrey par les libéraux, suscitant la grogne au sein de la population.

Cette fois, la partie n'est pas gagnée pour Mme Vallières, même si certains électeurs en veulent sans doute encore au PQ. « Le temps ayant passé, les enjeux nationaux prendront le dessus. Ils auront envie d'entendre parler d'économie, de



ARCHIVES LA TRIBUNE

Isabelle Lacroix

services publics de façon plus générale », croit Mme Lacroix. Les paris sont ouverts.

La situation s'avère très particulière dans Mégantic, de couleur rouge depuis plusieurs années. Là non plus, rien n'est joué. La candidate du PQ, Isabelle Hallé, directrice générale de la Chambre de commerce de la région de Mégantic, a été très présente depuis la tragédie du 6 juillet dernier.

Le PQ devrait aussi bénéficier de sa gestion de la crise : les analystes s'entendent pour dire que de façon générale, la crise a été bien gérée. « C'est venu à un moment où on s'interrogeait sur le leadership de Pauline Marois. On la voyait comme quelqu'un de très distant, de froid, et soudainement elle est devenue



ARCHIVES LA TRIBUNE

La circonscription de Richmond sera à surveiller lors du scrutin du 7 avril. En 2012, l'annulation du prêt à Mine Jeffrey avait pris le dessus sur les enjeux nationaux, qui risquent d'être au cœur des préoccupations cette année.

humaine... » Ces éléments pourraient avantager le PQ malgré la longue tradition libérale.

Et pour l'ensemble de la région? « À ce stade-ci, il n'y a toujours pas d'indice que la carte électorale pourrait véritablement bouger tant que ça », s'avance Mme Lacroix en indiquant que Richmond et Mégantic s'avèrent les deux « inconnues ». Elle rappelle que la campagne n'en est qu'à ses débuts et qu'elle peut influencer le choix des électeurs. Citant le professeur de l'UdeS Jean-Herman Guay, elle observe que le pourcentage d'électeurs

qui avant la campagne maintiennent le même choix jusqu'au scrutin, sans même se questionner, est en diminution.

Certaines candidatures doivent encore être annoncées ici comme ailleurs au Québec.

Dans Saint-François, le député sortant Réjean Hébert a de bonnes chances de conserver son siège. « Il a été un ministre très solide du gouvernement Marois. » Le ministre de la Santé a été à la fois présent sur la scène régionale et nationale, « n'a pas abusé de la cassette » et il a réussi à faire avancer certains dossiers.

Quant au député péquiste de Sherbrooke Serge Cardin, il ne pourra profiter cette fois de la grogne contre Jean Charest, qui a été carrément délogé. Même s'il est un député peu flamboyant, M. Cardin bénéficie d'une bonne qualité d'organisation. « Il faut voir dans quelle mesure le départ de Jean Charest a pu déstabiliser l'organisation libérale... Ce n'est pas banal ce qui s'est passé. » On peut aussi se demander si les libéraux ont eu le temps de se réorganiser en un an et demi, une période somme toute courte.

M. Cardin fait face au candidat libéral Luc Fortin, qui compte s'installer dans la région.

Interrogée sur les faits saillants au national, Mme Lacroix ne peut passer sous silence le déclenchement même des élections, alors que le PQ n'a pas perdu la confiance de l'Assemblée nationale et qu'il a fait adopter une loi sur la tenue d'élections à date fixe. « Lors du déclenchement des élections, Mme Marois a refusé de répondre aux questions des médias. Elle a fait une erreur stratégique. » Toutefois, cela n'aura sans doute pas d'effet sur les électeurs. « Le problème, c'est que je ne suis pas sûre que les journalistes vont oublier cela. En campagne électorale, les médias sont incontournables. »